

REGLEMENT 2023

Droit d'inscription au challenge: 6€

! Date limite d'inscription 31 mars 2023

Inscription et paiement : via notre site : www.challenge-vsh.com. ou à la table VSH l'inscription doit être accompagnée du paiement sur place ou sur le N° de cpt: IBAN: **BE36 0688 9472 378** BIC : **GKCCBEBB** - avec nom -prénom-date de naissance -club.-distance.

Pour nos amis français : par chèque libellé au nom de **Madame Deboosere Maria** Présidente du V.D.S.H. ou sur le N° de compte ou à la table d'inscription du challenge

Ar1. Le Challenge est ouvert à tous, licenciés ou Non, né(e) avant l'année **2007**. En s'inscrivant, il accepte les conditions du présent règlement. Toute personne majeure court sous son entière responsabilité (pour les mineurs d'âges sous la responsabilité des parents ou des tuteurs).

! Seule l'année de naissance est prise en compte, pas changement de catégorie ni de club en cours d'année !

Ar2. Obligatoire : Les licenciés doivent présenter à chaque épreuve, leur licence sportive d'athlétisme de la course à pied en compétition hors stade pour l'année en cours.

Les non licenciés doivent présenter à chaque épreuve une copie d'un certificat médical de Non contre indication à la pratique de la course à pied **en compétition hors stade** datant de **moins d'un an** de l'année en cours, cachet et signature du médecin en original (voir sur le site du challenge).

Ar3 Pour participer au challenge, toute personne doit être inscrite et être en ordre de paiement. Le comité se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne qui nuit au challenge.

Ar4. Toute personne s'inscrivant en cours de Challenge se voit attribuer ses points à partir de la course à laquelle il participe en tant que Challengeur.

Ar5. Pour être classé en ordre utile : le port du dossard **est obligatoire et** doit être visible. Le challengeur devra participer à 4 épreuves belges **et 4** françaises. **! En cas d'ex aequo, le nombre d'épreuves départagera les 3iers Hommes/dames au classement général !**

Ar6. Le challenger ne peut participer qu'à une seule distance. **Les distances au delà de 14km** sont reprises **uniquement** dans le calcul du nombre de participation avec 20 points bonus mais au prix fixé par l'organisation.

Ar7. A l'issue de chaque épreuve (**excepté cas évoqué au Ar 5, 6, 8 et 14.**), le Challengeur en ordre se voit attribuer les points suivants :

$$1000 - \frac{\text{place à l'arrivée} - 1}{\text{Nombre d'arrivée}} \times 1000 = 1000 - \frac{15 - 1}{1000} \times 1000 = 1000 - 1400 : 185 = 75,67 \text{ soit } 76 > \text{Point: } 1000 - 76 = 924$$

Ar8. Ne sera pas classé(e) : tout challengeur aidé par une tierce personne, accompagné par un vélo, d'un animal. En cas d'absence de dossard, d'abandon, en tant que marcheur.

Ar9. Tout inscrit au challenge paie le prix correspondant à la préinscription même le jour de l'épreuve sur le (s) distance officielle avec un maximum de 5,00 €. (sauf Ar. 6)

Tombola spéciale des préinscrits : la préinscription est **obligatoirement** auprès de l'organisation.

Ar10. A partir de la 9^{ème} course, un bonus de 20 points est attribué par course effectuée au capital de ses **8 meilleurs** résultats.

Ar11. Remise des prix : aux 3iers Hommes et dames pour les 5kms – Aux 3iers hommes et dames de chaque catégorie ainsi qu'à tous les classé(e)s sur l'autre distance

une prime évolutive est ajoutée à la valeur du lot de base à partir de la 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème} etc.,

Un lot supplémentaire est attribué au challenger ayant participé à la totalité des épreuves.

Ar12 Un classement général est affiché à chaque épreuve. **Toute omission ou toute erreur** doit être signalée au plus vite avant l'épreuve suivante via le site du challenge (Vos Questions) ou à la table mise à chaque épreuve.

Ar13. Tout Challengeur pris en flagrant délit de tricherie organisée ou volontaire se verra exclure définitivement du Challenge sans récupération pécuniaire

Ar14. Une imputation de 5,00€ sera prélevée sur son lot en cas d'absence à la remise des prix. Sauf en cas de force majeure, le bureau se réserve le droit d'accepter ou non le motif invoqué par le challenger. Sa décision est sans appel.

Catégorie Homme/ Dame code

Catégorie	Code	Année de naissance	Année de naissance	Catégorie	code
Cadet	CA	2007 et 2006 de 16-17ans	1983 - 1974 de 40-49ans		M1
Junior	JU	2005 et 2004 de 18-19ans	1973 - 1964 de 50-59ans		M2
Espoir	ES	2003 à 2001 de 20-22ans	1963 - 1954 de 60-69ans	Masters	M3
Sénior	SE	2000 à 1984 de 23-39ans	1953- 1948 de 70-75ans		M4
			1947 et avant - +75		M5